

PANNEAUX ET LAMES DE PLANCHER BOIS

Référentiels principaux



Plancher

Domaine d'application du DTU 51.3

Le DTU 51.3 couvre les travaux de planchers sur site, constitués de lames en bois ou de panneaux dérivés du bois.

On classe les travaux de mise en œuvre des planchers selon les catégories suivantes :

- les planchers porteurs sur solivage mis en œuvre à l'abri de l'eau ;
- les planchers porteurs sur solivage mis en œuvre avec risque d'exposition à l'eau ;
- les planchers sur lambourdes ;
- les planchers de doublage ;
- les planchers flottants en panneaux dérivés du bois sur supports continus

Les planchers porteurs sur solivage mis en œuvre à l'abri de l'eau et ceux mis en œuvre avec risque d'exposition à l'eau peuvent assurer une fonction de contreventement.

Les deux premiers types de plancher sont posés sur une structure discontinue telle que solivage bois, métal, etc. Les deux derniers types de plancher sont posés sur une structure continue, telle que dalle de béton, entrevous, etc. Les planchers sur lambourdes sont posés indifféremment sur une structure discontinue ou continue.

Lorsque le revêtement de sol n'est pas connu, le support du revêtement de sol est réalisé dans les conditions de mise en œuvre répondant à la classe de service 2. Les assemblages entre panneaux doivent être collés.

Ces planchers sont des ouvrages horizontaux plans et continus, porteurs ou non. Ils se distinguent des parquets qui sont des ouvrages porteurs ou non porteurs, mais qui remplissent un rôle décoratif. Concerne tous les travaux neufs ou de rénovation de planchers en lames de bois massif, ou en panneaux à base de bois, quel que soit le type de local où ils sont exécutés (habitation, locaux commerciaux, bureaux, entrepôts, usines, locaux de sport ou autres locaux recevant du public, etc.), qu'ils soient posés sur un support continu ou discontinu. Toutefois, sont exclus les locaux à très forte hygrométrie ou à risque important de ré-humidification.

Le DTU 51.3 s'applique aux planchers laissés à l'état naturel ou devant recevoir par la suite un revêtement de sol ou une finition de surface.

Il ne s'applique pas aux planchers dont le mode de pose est différent de ceux décrits ci-dessus, ni à la mise en œuvre des revêtements de sol ou à celle des finitions de surface.

Les planchers en bois ou en panneaux à base de bois ne sont pas destinés à recevoir ultérieurement des ouvrages verticaux en maçonnerie.

Frontières avec d'autres documents de référence

Des panneaux de plancher à fonction diaphragme sont visés par les NF DTU 31.1 et NF DTU 31.2.

Les panneaux de plancher haut support d'étanchéité (toiture-terrasse) sont visés par le NF DTU 43.4.

La mise en œuvre de chape et dalle sur plancher conformes au DTU 51.3 est décrite dans les Recommandations Professionnelles RAGE « Chape et dalle sur plancher bois », et développé pédagogiquement au niveau de sa mise en œuvre dans le Calepin de chantier s'y rapportant.

Mise à jour : 21 août 2020

Exigences principales et outils disponibles

Exigences de performances et réglementation	Technique courante	Documents d'accompagnement technique et pédagogique ²	Technique non courante
	Reconnaissance par des tiers ¹		Guides, études, règles professionnelles hors liste verte C2P, normes étrangères,...

¹ Normes, Recommandations Professionnelles RAGE, Règles Professionnelles liste verte C2P, Avis Technique, Appréciation de laboratoire,...

² Guides, études, publications

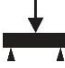

Textes généraux sur partie d'ouvrage

		<ul style="list-style-type: none"> - Catalogue bois construction (lien) - Guide parquet (pour partie plancher) (lien) 	
--	--	---	--

Textes référentiels produit

	<ul style="list-style-type: none"> - CGM du DTU 51.3 - NF EN 13986 (panneaux) - NF EN 12369-1 et -2 (performances mécaniques panneaux) - NF EN 13226 (parquet massif rainure-languette) - NF EN 13629 (lames à plancher massives préassemblées feuillu) - NF EN 13990 (lames massives pour planchers résineux) - NF EN 14279 (lamibois LVL) 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche POB bois massifs structuraux (lien) - Fiche FNB bois raboté sec (lien) 	
--	--	---	--

Textes référentiels conception

	Solidité à froid	<ul style="list-style-type: none"> - NF EN 1995-1 + Annexe Nationale - Règles CB 71 (hors marchés publics, hors situation sismique ou incendie) 	<ul style="list-style-type: none"> - Site plateforme Eurocode 5 (lien) - Étude MODPAN (lien) - Étude MODPARQ (lien à venir) - Recommandations Professionnelles chape et dalle sur plancher bois – Neuf (lien) 	
	Sécurité incendie - Résistance au feu	<ul style="list-style-type: none"> - NF EN 1995-1-2 + Annexe Nationale - Appréciation de laboratoire – Bois construction et propagation du feu par les façades (lien) 	<ul style="list-style-type: none"> - Règles de la sécurité incendie à l'usage du charpentier constructeur bois (lien) - Étude résistance au feu des parois ossatures bois (lien) - Études Feu façade Plans Bois (lien) 	<ul style="list-style-type: none"> - Guide Fire and Timber (lien)

Mise à jour : 21 août 2020

	Durabilité Risque fongique (norme) Risque insectes (réglementation)	- CGM et CCT du DTU 51.3 - FD P 20-651 (pour lames en bois)	- La protection des bâtiments neufs contre les termites et autres insectes xylophages (lien) - Prévention contre les termites à l'interface sol-bâti (lien) - Guide durabilité préservation des ouvrages en bois (lien à venir)
	Environnement	- FDES à consulter sur la base INIES (lien) - DE Bois (lien)	
Textes référentiels mise en œuvre			
		CCT du DTU 51.3	- Construction bois et gestion humidité en phase chantier : Mémento chantier et guide pratique (lien)

Certifications, labels, ou autres évaluations par tierce partie

Le(s) référentiel(s) d'évaluation par tierce partie se rapportant à la présente partie d'ouvrage est/sont accessible(s) dans la fiche « Démarches volontaires : Certifications, et labels évalués par tierce(s) partie(s) » ([lien](#)).

Questions les plus récurrentes

Les réponses apportées ci-après n'ont pas pour vocation d'être détaillées et exhaustives mais d'orienter le lecteur / la lectrice dans sa recherche de solutions. Les éléments de réponses détaillés sont accessibles dans le corpus normatif cité dans cette fiche.

- Le DTU 51.3 aborde-t-il la fonction diaphragme ?



Non, la fonction diaphragme est appréhendée par les NF DTU 31.1 et NF DTU 31.2.

- Les panneaux selon le DTU 51.3 doivent-ils être résistants vis-à-vis des insectes à larves xylophages et termites ?



La loi termites porte seulement sur les éléments contribuant à la stabilité de l'ouvrage ; les panneaux du DTU 51.3 ne sont pas concernés.

- Justification de la résistance sous charge des panneaux et lames ?



NF EN 1995-1-2 avec son Annexe Nationale.

Études MODPAN et MODPARQ (liens dans le tableau).

Évolutions à venir

Révision ou création de documents de référence en cours
- Projet de révision du DTU 51.3

Études et guides à venir:

- Études en cours sur maîtrise vibratoire des planchers (VIBOIS, Basse Fréquence)